

UNIVERSITE DE MONASTIR
FACULTE DE PHARMACIE DE MONASTIR



MASTERE DE RECHERCHE« DEVELOPPEMENT DES MEDICAMENTS »

REGLEMENT INTERIEUR

1/ ASSIDUITÉ:

La présence aux enseignements théoriques est obligatoire. Cependant, un quota de 25% d'absence pour cause majeure est toléré. En cas de dépassement du quota, l'étudiant ne sera pas autorisé à passer les examens de la session principale.

2/ ORGANISATION DE LA FORMATION:

- Le programme de la formation est réparti en 5 Unités d'Enseignement (UE). Chaque UE se décline en 2 sous-unités (Elément Constitutif d'une Unité d'Enseignement ou ECUE).
- Le programme de chaque parcours est organisé comme suit:
 - 1 UE transversale (tronc commun entre les 3 parcours) ;
 - 3 UE obligatoires (spécifiques de chaque parcours);
 - 1 UE optionnelle (l'étudiant choisit 2 ECUE parmi une liste de 3 options).

3/ RÉGIME DES EXAMENS:

- Pour être admis, l'étudiant doit obtenir une moyenne générale de 10/20
- A la session de rattrapage, l'étudiant repasse tout ECUE ou toute UE où il a obtenu une note <10/20, et ce dans le cas où sa moyenne générale est <10/20.
- L'étudiant bénéficie pour chaque épreuve d'examen de la meilleure des deux notes obtenues à la session principale et à la session de rattrapage.
- En cas de redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20.

N.B : Pour les candidats non diplômés, la date limite de soutenance de leur thèse d'exercice est fixée au **31-03-2026**. Autrement, ils ne seront pas autorisés à passer les examens du mastère.

Nom, prénom de l'étudiant :

Inscrit en : Mastère « Développement des Médicament », parcours : « Chimie pharmaceutique »

Date : **Lu et approuvé :**